

COMMUNE DE WINKEL

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2025

Sous la présidence de Madame Agnès LORENTZ, Maire

Madame Lorentz souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00.

Présents : Mmes MM. : Martine FROEHLI, Fernand BLIND, Adjoints au Maire,
Josiane SCHMITT, Agnès SCHMITT, Gérard KOLLER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève DENEUX à M. Fernand BLIND

M. Geoffroy SCHMITT à Mme Agnès LORENTZ

M. Robert MAERKY à M. Gérard KOLLER

Désignation du secrétaire de séance : Mme Laetitia MODERN

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025
- 2 – Décision modificative
- 3 – Devis DCGM plateau surélevé rue de Ferrette
- 4 – Devis Cocyclique pour la rue de Ferrette
- 5 – Complément devis forage Aléa Minier
- 6 – Acceptation d'un don

Divers / Info :

- PLUi
- Nouvelle construction

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 avril 2025

Madame la Maire demande s'il y a des observations au sujet du procès-verbal de la dernière séance, expédié à tous les membres.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT 2 – DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

Délibération N° 2025-13

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget de la commune de Winkel,

Vu l'absence pour l'opération d'ordre de crédit à l'article 458117 – Chapitre 45 – section d'investissement

Madame la Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre 45 – Article 45817 Travaux part CEA

- 50'000,00 €

Chapitre 45 – Article 458117 Travaux part CEA

+ 50'000,00 €

COMMUNE DE WINKEL

PV du CM du 26 juin 2025

Vu l'absence pour l'opération d'ordre de crédit à l'article 6811 – Chapitre 042 – section fonctionnement

Section fonctionnement – Dépenses

Chapitre 042 – Article 6811 Dot. Aux amort + 130,00 €

Chapitre 65 – Article 6574 Subv. Fonct. Aux asso. - 130,00 €

Vu l'absence pour l'opération d'ordre de crédit à l'article 2804182 – Chapitre 040 – section investissement

Section investissement – Recettes

Chapitre 040 – article 2804182 Bâtiments et installations + 130,00 €

Chapitre 10 – article 10222 FCTVA - 130,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE les décisions modificatives.

POINT 3 – DEVIS PLATEAU SURÉLEVÉ RUE DE FERRETTE

Délibération N° 2025-14

La Maire présente une estimation pour la mise en place d'un plateau surélevé rue de Ferrette,

- ENTREPRISE DCGM Bruetschy Dany pour un montant de 27'486,00 € H.T

Vu les articles L. 2122-21, L. 3221-2 et L. 4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres :

D'APPROUVER le devis de l'Entreprise DCGM Bruetschy Dany pour un montant de 27'486,00 € H.T,

CHARGE Madame la Maire de signer l'acceptation du devis et autorise la maire à déposer les demandes de subventions et à signer tout acte relatif au projet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de 2025,
Chapitre 021 - section investissement 2151.

POINT 4 – DEVIS COCYCLIQUE AMÉNAGEMENT D'UN PLATEAU SURÉLEVÉ RUE DE FERRETTE

Délibération N° 2025-15

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la société COCYCLIQUE de Sultz pour l'aménagement d'un plateau rue de Ferrette RD432 pour un montant de 3'600,00 € HT.

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER le devis de COCYCLIQUE pour un montant de 3'600,00 € HT

CHARGE Madame le Maire de signer l'acceptation du devis et autorise le maire à déposer les demandes de subventions et à signer tout acte relatif au projet.

POINT 5 – DEVIS COMPLÉMENTAIRE FORAGES ALÉA MINIER DÉLIBÉRATION 2025-11

Délibération N° 2025-16

La Maire présente l'estimation prévisionnelle des travaux de forages pour l'Aléa Minier,

Vu les articles L. 2122-21, L. 3221-2 et L. 4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis de l'entreprise Hydrogéotechnique d'un montant de 58'550,00 € HT soit 70'260,00 € TTC accepté par la délibération numéro 2025-11,

Vu la nécessité de la remise en état des divers terrains après le passage de la foreuse, par l'entreprise Sens et Jardin de Wolschwiller, l'estimation est d'environ 11'410,00 € HT soit 13'692,00 € TTC,

Vu l'éventuelle nécessité d'un passage d'une caméra en cas de cavités détectées pour un montant estimatif de 14'160,00 € HT soit 17'000,00 € TTC,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres,

D'APPROUVER la totalité des frais liés aux travaux de forages pour un montant estimatif total de 84'120,00 € HT soit 100'952,00 € TTC

CHARGE Madame la Maire de signer l'acceptation des devis et autorise la maire à déposer les demandes de subventions et à signer tout acte relatif au projet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de 2025,
Chapitre 020 - section investissement 203.

POINT 6 – ACCEPTATION D'UN DON

Délibération N° 2025-17

« La Fabrique de l'Église de WINKEL » a effectué un don de 13'000,00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE à l'unanimité

d'accepter ce don d'un montant total de 13'000,00 €.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Madame la Maire lève la séance à 20h00.

La Maire : Agnès LORENTZ



Le Secrétaire de Séance : Laetitia MODERN

